

Conseil Municipal du 26 février 2015

PJ à la convocation :

- CR du 29 janvier 2015
- Document d'informations du SDEGM /équipements d'éclairage public de la Commune
- Documents de présentation des résultats des différents budgets
- Synthèse du Séminaire « Mutualisation Coëvrons » du 7 février 2015
- Supplément spécial n°282 – février 2015 /Mairie Conseils « La Commune nouvelle »

Le **vingt-six février** deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **19 février 2015**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc.

Étaient présents : BERNIER Marc, LEFEUVRE Régis, MONNIER Solange, LETERME Yves, JEAN Julie, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DURAND Michel, JANVIER Dominique, JUDON Patrice, LANGLAIS Linda, LOINARD Mickaël, POTTIER Isabelle, TROU Serge.

Absent(s) excusé(s) : RAGOT Chantal.

Pouvoir(s) : - néant

Secrétaire de séance : Sophie ADAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2015.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 3b - Subventions 2015 : annulation de la subvention communale ADIL 53
- 8b - Eglise : contrat de maintenance cloches - horloge - paratonnerre
- 10 - DIA pour ensemble immobilier au 4 Rue des Sports
- 11 - Convention GRDF / Commune de Vaiges pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télé relevé en hauteur
- 12 - Redevance d'Occupation du Domaine Public : RODP 2015 / ERDF
- 13 - Propositions de contrats Etudes préalables à diverses opérations d'aménagements
- 14 - camion

Budgets

1) Votes des comptes de gestion 2014

1a) Assainissement - Vote du compte de gestion 2014

DCM 2015-02-26-01a

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2014, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le Budget Annexe Assainissement, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

1b) Lotissement Résidence seniors du Haut Ormeau - Vote du compte de gestion 2014

DCM 2015-02-26-01b

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2014, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le Budget Annexe Lotissement Résidence du Haut Ormeau, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

1c) Lotissement « Les Roseaux »- Vote du compte de gestion 2014

DCM 2015-02-26-01c

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2014, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le Budget Annexe Lotissement Les Roseaux, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

1d) Maison Médicale - Vote du compte de gestion 2014

DCM 2015-02-26-01d

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2014, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le Budget Annexe Maison Médicale, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

1e) Commune - Vote du compte de gestion 2014

DCM 2015-02-26-01e

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2014, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le Budget Général Commune, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

2) Votes des comptes administratifs 2014

2a) Assainissement - Vote du compte administratif 2014

DCM 2015-02-26-02a

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2014 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Assainissement - RESULTATS année 2014

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	45 525,74 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté.....	767,59 €
Total recettes.....	46 293,33 €
Dépenses de fonctionnement.....	45 415,82 €
Déficit de fonctionnement 2013 reporté.....	0,00 €
Total dépenses	45 415,82 €
Résultat de fonctionnement :	
Recettes – Dépenses : EXCEDENT	877,51 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	33 250,79 €
Excédent d'investissement 2013 reporté.....	52 640,44 €
Total recettes.....	85 891,23 €
Dépenses d'investissement.....	32 752,14 €
Déficit d'investissement 2013 reporté	0,00 €
Total dépenses.....	32 752,14 €
Résultat d'investissement :	
Recettes – Dépenses : Excédent	53 139,09 €

Restes à réaliser au 31/12/2014	
Restes à réaliser recettes	14 800,00 €
Restes à réaliser dépenses	14 603,82 €
EXCEDENT ou DEFICIT sur restes à réaliser	196,18 €

Examen du BESOIN FINANCEMENT de l'investissement à la clôture 2014

(à prévoir au BP 2015)

Résultat d'investissement 2014 : Excédent	53 139,09 €
Restes à réaliser en investissement au 31/12/2014 : Excédent	196,18 €

Besoin de financement de l'exercice 2014	néant
---	--------------

A reporter au BP 2015 :

En investissement : report du résultat constaté (+ 53 139,09 €)

En fonctionnement : report du résultat constaté (+ 877,51 €).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2014 pour le Budget Annexe « Assainissement ».

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

2b) Lotissement Résidence du Haut du Ormeau - Vote du compte administratif 2014

DCM 2015-02-26-02b

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2014 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Lotissement Résidence seniors « Le Haut Ormeau » - RESULTATS année 2014

Résultat fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	366 832,55 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté.....	20 377,15 €
Total recettes.....	387 209,70 €
Dépenses de fonctionnement.....	387 209,70 €
Déficit de fonctionnement 2013 reporté.....	0,00 €
Total dépenses.....	387 309,70 €
Résultat 2014 - Excédent ou déficit de fonctionnement	
Total Recettes – Total Dépenses	0 €

Résultat investissement	
Recettes d'investissement	366 777,84 €
Excédent d'investissement 2013 reporté.....	0,00 €
Total recettes.....	366 777,84 €
Dépenses d'investissement.....	366 777,84 €
Déficit d'investissement 2013 reporté.....	0 €
Total dépenses.....	366 777,84 €
Résultat 2014 - Excédent ou déficit d'investissement	
Recettes – Dépenses	0 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2014 pour le Budget Annexe « Lotissement Résidence du Haut Ormeau ».

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

2c) Lotissement Les Roseaux - Vote du compte administratif 2014

DCM 2015-02-26-02c

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2014 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Lotissement « Les Roseaux » RESULTATS année 2014

Résultat fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	415 386,66 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté.....	95 539,29 €
Total recettes.....	510 925,95 €
Dépenses de fonctionnement.....	441 760,04 €
Déficit de fonctionnement 2013 reporté.....	0,00 €
Total dépenses.....	441 760,04 €
Résultat 2014 - Excédent ou déficit de fonctionnement	
Total Recettes – Total Dépenses	+ 69 165,91 €

Résultat investissement

Recettes d'investissement	392 986,66 €
Excédent d'investissement 2013 reporté	0,00 €
Total recettes.....	392 986,66 €
Dépenses d'investissement.....	392 986,66 €
Déficit d'investissement 2013 reporté.....	0,00 €
Total dépenses.....	392 986,66 €

Résultat 2014 - Excédent ou déficit d'investissement**Total Recettes – Total Dépenses 0 €**

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2014 pour le Budget Annexe « Lotissement Les Roseaux ».

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

2d) Maison Médicale - Vote du compte administratif 2014

DCM 2015-02-26-02d

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2014 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget Maison Médicale - RESULTATS année 2014**Fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	36 866,46 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté	638,81 €
Total recettes.....	37 505,27 €
Dépenses de fonctionnement.....	8 326,31 €
Déficit de fonctionnement 2013 reporté	0,00 €
Total dépenses	8 326,31 €

Résultat de fonctionnementRecettes – Dépenses : **Excédent** + 29 178,96 €*A reporter au budget Primitif 2015*

Investissement

Recettes d'investissement	20 707,72 €
Excédent d'investissement 2013 reporté	0,00 €
Total recettes.....	20 707,72 €
Dépenses d'investissement.....	25 885,42 €
Déficit d'investissement 2013 reporté	26 207,72 €
Total dépenses	52 093,74 €

Résultat d'investissement :Recettes – Dépenses : **Déficit** - 31 385,42 €

Reste à réaliser recettes au 31/12/2014	5 500,00 €
Reste à réaliser dépenses au 31/12/2014	2 801,28 €

Restes à réaliser au 31/12/2014 : Excédent : + 2 698,72 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2014
(à prévoir au BP 2015)

Résultat d'investissement 2014 : Déficit..... - 31 385,42 €
Restes à réaliser en investissement : Excédent..... + 2 698,72 €

Besoin financement année 2014 28 686,70 €

A couvrir au BP 2015

par prélèvement sur l'excédent constaté en fonctionnement 2013 d'un montant de 29 178,96 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2014 pour le Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

2e) Commune - Vote du compte administratif 2014

DCM 2015-02-26-02e

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2014 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNE - RESULTAT 2014

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 1 452 081,33 €
Dépenses de fonctionnement..... 1 042 338,00 €

Résultat de fonctionnement constaté sur l'exercice 2014 :

Recettes – Dépenses = **Excédent** **409 743,33 €**

Résultat fonctionnement 2013 reporté : **Excédent**..... 144 825,18 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 554 568,51 €

Besoin de couverture du déficit d'investissement année 2014..... 382 533,06 €
(Voir document ci-joint présentant les résultats d'investissement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 REEL 172 035,45 €

disponible pour 2015

Budget COMMUNE - RESULTAT 2014

Section d'investissement

Recettes d'investissement 1 141 416,77 €
Dont Affectation du résultat 2013 (art 1068) = 724 006,80 €
Dépenses d'investissement..... 793 869,42 €

Résultat d'investissement 2014 :

Recettes – Dépenses : **Excédent** **347 547,35 €**

Déficit d'investissement 2013 reporté..... - 420 045,62 €

Résultat d'investissement 2014 : DEFICIT..... - 72 498,27 €

Restes à réaliser **recettes** au 31/12/2014..... + 73 777,05 €
Restes à réaliser **dépenses** au 31/12/2014 - 383 811,84 €

Déficit sur restes à réaliser au 31/12/2014 - 310 034,79 €

DECOMPTE DU BESOIN FINANCEMENT à la clôture 2014

(à prévoir au BP 2015)

Résultat d'investissement 2014 : **Déficit** - 72 498,27 €
 Restes à réaliser en investissement au 31/12/2014 : **Déficit** - 310 034,79 €

DONC

Besoin de financement de l'exercice 2014	382 533,06 €
---	---------------------

A prévoir au BP 2015

(par prélèvement sur l'excédent constaté en fonctionnement 2014 d'un montant de 554 568,51 €)

Décision :

<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2014 pour le Budget Général « Commune de Vaiges ».</i>

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

3) Subventions communales**3a) Demande de subvention du CA EVRON**

DCM 2015-02-26-03a

Monsieur le Maire présente le dossier reçu de l'association CA EVRON sollicitant une subvention communale exceptionnelle liée à l'organisation à Vaiges le 05 janvier 2015 d'une épreuve de cyclo-cross.

Décision

<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i>
--

<i>- décide d'accorder à l'Association CA EVRON Cyclo-Cross une subvention exceptionnelle d'un montant de 550 € pour cette manifestation.</i>
--

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

3b) Subventions 2015 : annulation de la subvention communale ADIL 53 (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

DCM 2015-02-26-03b

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Cté de Cnes des Coëvrons le 20 février dernier, informant de la convention passée entre l'ADIL 53 et la Cté de Cnes des Coëvrons, pour une durée de 3 ans (2015 à 2017) moyennant une contribution de 700 € par an. L'ADIL assurera, à compter de mars 2015, une permanence à l'Espace Coëvrons le 2^{ème} mardi de chaque mois, de 9h30 à 11h30.

Décision :

<i>Considérant la contribution communautaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule la subvention de 43,70 € votée au bénéfice de l'ADIL 53 par délibération n° 2015-01-29-02a au chapitre II-a.</i>

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

Intercommunalité

4) Instruction des Autorisations du Droit de Sol : conventionnement avec la Cté de Cnes des Coëvrons pour :

- la participation à l'expérimentation d'un service commun
- et l'adhésion à ce service commun dès sa mise en place

DCM 2015-02-26-04

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 (services communs non liés à une compétence transférée) ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles de L422-1 à L422-8 ainsi que les articles R423-15 à R423-48 ;

CONSIDERANT la fin progressive de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes compétentes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants ;

CONSIDERANT que le service commun, prévu par l'article 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions ;

CONSIDERANT la délibération du Bureau de la Communauté de Communes des Coëvrons en date du 02 février 2015 décidant de la mise en place d'une expérimentation préalablement à l'organisation d'un service commun afin d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

- DECIDE de participer à l'expérimentation et d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme qui sera ultérieurement mis en place ;

- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la Communauté de communes des Coëvrons ;

- AUTORISE le maire, ou son représentant, à mettre fin à la convention relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

5) Point sur le Schéma de Mutualisation au sein de la Cté de Cnes des Coëvrons

DCM 2015-02-26-05

Monsieur le Maire rend compte du Séminaire « Mutualisation » organisé le samedi 07 février 2015 à Vaiges sur le thème du Schéma de mutualisation à mettre en place sur la Cté de Cnes des Coëvrons.

Une synthèse de cette conférence est remise ce jour à chaque conseiller municipal.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission

publiée le 05/03/2015

6) Point sur le réforme de l'organisation territoriale et les Communes Nouvelles

DCM 2015-02-26-06

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Quelques pistes de réflexions (un peu abstraites mais ressenties) sur la Nouvelle Organisation Territoriale à notre niveau :

- est conséquente, et vient en **continuité, de la Réforme des Services (déconcentrés) de l'Etat**
- **s'inscrit comme une réponse au besoin d'évolution** de l'action publique territoriale :
pour répondre à l'accroissement et la multiplicité des compétences dévolues aux collectivités territoriales – suite aux désengagements de l'Etat, en matière d'assistance et de conseil, cette dernière décennie- nécessitent aujourd'hui des compétences et qualifications de plus en plus spécifiques => ce qui explique la multiplication des recours aux bureaux d'études, SPS, laboratoires, etc...
- rationalisation de l'organisation et mutualisation constituent des moyens favorables à cette évolution :
 - **rationaliser** pour favoriser **l'équilibre et la présence du service public local**
 - **mutualiser** pour maintenir -voire renforcer- **l'efficacité du service public local**
 - **supprimer les doublons d'actions identiques et non coordonnées** mises en place par différents acteurs publics ou financés par des fonds publics, et participant aux déficits publics, cause majeure de la situation actuelle.

Voir le supplément spécial n°282 – février 2015- édité par Mairie Conseils remis ce jour à chaque conseiller pour information.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission

publiée le 05/03/2015

Elections départementales

7) Organisation et planning du Bureau de Vote les 22 et 29 mars 2015

Comme traditionnellement, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote.

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission

publiée le 05/03/2015

Décisions du Maire : porté à connaissance du Conseil Municipal

8) 8a) Eglise : poursuite du programme de rénovation et de mise en conformité des dispositifs de sonneries

DCM n° 2015-02-26-08a

Monsieur le Maire rappelle le diagnostic réalisé, en juin 2013 par la Sté BODET, sur les dispositifs de sonneries de l'église et la mise en sécurité des installations (vétustes) : cloches, battants, moteurs, horloge, équipements électriques....

A l'issue de ce diagnostic, une partie des travaux nécessaires ont été réalisés en 2014, pour un montant global de 3 807,60 € TTC :

- Cloche 3 : remplacement du battant (usé et causant des détériorations de la cloche)
- Installations électriques :
 - mise en conformité du coffret de sécurité électrique (norme C15-100)
 - protections du moteur de volée et du moteur de tintements
 - protection de la commande de tintement
 - protection de prise de courant
 - installation d'une commande manuelle de cloches 3V - 3T.

En continuité de cette rénovation et remise aux normes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la commande de travaux pour 2015 :

- Cloche 1 : remplacement du moteur de volée (vétuste et dysfonctionnement au démarrage),
- Cloche 1 : remplacement du battant (vétuste et endommage la cloche),

pour un montant global de 5 205,60 € TTC.

(Pour information : travaux restant à effectuer : cloche 2 (usée à 15 %), son battant et son moteur de volée)

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et prend acte de cette commande de travaux.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

8b) Eglise : contrat de maintenance cloches - horloge - paratonnerre

DCM n° 2015-02-26-08b

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la signature d'un contrat pour une période de 3 ans avec la Sté BODET en vue d'assurer la vérification et l'entretien des installations suivantes de l'église :

- 3 cloches
- 3 appareils de mise en volée
- 3 appareils de tintement
- 1 centrale de commande « QUASIMODO »
- 1 cadran
- 1 installation paratonnerre,

pour un montant annuel de 240 € TTC.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et prend acte de cette commande de travaux.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

9) Opération 176 / Tribunes - Vestiaires - Club House : acceptation de la sous-traitance (de 1^{er} rang) déclarée par l'entreprise GERAULT, titulaire du marché pour le lot 8 - Peinture

DCM n° 2015-02-26-09

L'entreprise GERAULT, titulaire du marché de travaux pour le lot 8 -Peinture pour la construction des Vestiaires-Tribunes - Club House, a transmis une demande d'acceptation de sous-traitance de 1er rang en faveur de la SARL AMIDOU NETTOYAGE, pour la prestation de nettoyage pour un montant maximum fixé à 552 € HT (avec paiement direct au sous-traitant).

Monsieur le Maire a accepté et signé ce contrat de sous-traitance dans le cadre de sa délégation de marchés publics (Délibération n° 2014-044-09-06 /alinéa 1°)

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la signature de ce contrat.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

Supplément à l'ordre du jour**10) Droit de Préemption Urbain : Déclaration d'Intention d'Aliéner de M. LEGRAND et Melle GAUBUSSEAU pour un ensemble immobilier sis 4 Rue des Sports**

DCM n° 2015-02-26-10

Monsieur le Maire expose :

« Le 17 février 2015, la SCP LAUBRETON-GOUX, Notaires associés à Meslay du Maine et Vaiges, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de M. LEGRAND ET Melle GAUBUSSEAU concernant un ensemble immobilier sis 4 Rue des Sports, et cadastré AA 65 et AA 316 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération en date du 27 juillet 1995 instaurant un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et NA du P.O.S. (zones U, AU et NI du PLU) ;

Considérant la délibération n° 2014-04-09-06 en date du 09 avril 2014, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur cet immeuble.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

11) Convention GRDF/Commune de VAIGES pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur

DCM n° 2015-02-26-11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en œuvre d'un projet d'efficacité énergétique et de meilleure maîtrise du suivi et de la consommation des clients par GRDF, dans le cadre de la réglementation, à échelle européenne (Directive sur l'énergie) ou française (Grenelle de l'environnement, RT 2012) pour encourager la mise en place de systèmes de comptage en partenariat avec les collectivités.

Pour cela, GRDF sollicite la Commune pour l'installation et l'hébergement d'équipements techniques de télé relevé de compteurs sur les points hauts de certains bâtiments communaux mis à disposition du concessionnaire.

Il convient de préciser que les emplacements identifiés feront l'objet d'une étude technique permettant à GRDF de n'utiliser que les emplacements strictement nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements techniques.

La convention annexée définit les conditions dans lesquelles la Commune met ces emplacements à disposition de GRDF.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF (jointe en annexe) et tous documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

12) Redevance d'Occupation du Domaine Public : RODP 2015 / ERDF

DCM n° 2015-02-26-12

Vu l'article L 2122-22 (2°) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux articles L 2333-84 et R.2333-105 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire du réseau est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité.

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 précisent les modalités de calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour 2015, le montant de cette redevance pour la commune s'élève à :

Paramètres de calcul pour 2015

Population	1 164 hab
Formule de calcul applicable pour la commune = PR (Plafond de la Redevance, pour population < 2 000 hab)	153 €
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret (= évolution indice ING connu au 01/01/2015 = ING sept 2014 = 855,8)	1,2860
Montant RODP 2015	197 €

Pour mémoire : RODP 2014 = 195 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe le montant de la RODP pour les ouvrages d'électricité à 197 € pour 2015 ;
- autorise le Maire à encaisser cette recette et à signer tout document lié à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

13) Propositions de contrats Etudes préalables à diverses opérations d'aménagements

DCM 2015-02-26-13

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue des débats préalables concernant les projets d'aménagements communaux, 3 projets ont été envisagés, et expose les propositions de contrats de Maîtrise d'Œuvre présentées par le BE TECAM :

- Dossier A : 6 420 € TTC / Abords et parkings de Terrain des sports, incluant l'étude d'implantation du terrain multisports et de ces abords,
- Dossier B : 8 040 € TTC / Abords et parkings du Plan d'eau,
- Dossier C : 5 100 € TTC / Aménagement d'une aire de covoiturage à proximité du giratoire Route du Mans.

Dans la continuité de la restructuration du secteur urbain regroupant écoles, salle culturelle, mairie, médiathèque, pôle enfance, restaurant scolaire et salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement en 2015 des projets relatifs aux dossiers A et B présentés ci-dessus.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre relatifs aux dossiers A et B présentés ci-dessus.

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

14) Camion : panne : choix de la suite à donner

DCM 2015-02-26-14

Le camion communal est en panne (moteur HS).

Yves LETERME, Adjoint délégué, présente les 3 options possibles face à cette situation :

Solutions possibles	observations	Coûts estimés
Réparation du moteur	Echange standard	15 000 €
Véhicule neuf	Délai livraison nécessite 1 location en attendant	32 000 €
Véhicule d'occasion	juillet 2011 – 72 000 kms – disponible rapidement	20 000 €

Yves LETERME précise que certains détails restent en cours de négociations.

Considérant les besoins du service technique, le Conseil Municipal est d'ores et déjà invité à se prononcer sur la solution à retenir.

Décision

*Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et considérant l'urgence de remplacement de ce véhicule :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- décide de retenir la 3ème solution : acquisition d'un véhicule d'occasion,
- autorise le Maire à prendre la décision finale sur les conditions d'acquisition de ce véhicule dans le cadre de sa compétence déléguée (alinéa 1° de la délibération 2014-04-09-06).

Enregistrée en Préf le 03/03/2015

publiée le 05/03/2015

Informations diverses

- Travaux Impasse de Sulzheim : le début des travaux est programmé pour début mars.
- Chantiers « Argent de Poche » : possibilité d'ouvrir des programmes « Chantiers Argent de Poche » au sein des associations sur les vacances scolaires.
- Commission Communication :
 - o la page d'accueil du site internet a été modifiée,
 - o l'étude d'une publication de type « infos brèves » (bulletin condensé) va débiter,
 - o propose l'installation d'un panneau d'informations « Lotissement des Roseaux ».

Baptême civil à officier :

29 août 2015 à 16h30 : LEMAITRE Salomé et LEMAITRE Mathis
Officier Etat Civil = Yves LETERME
Assistant(e) = Julie JEAN

Dates prochaines réunions

Commissions

Jeudi 12 mars à 20h00 : Commission FINANCES élargie .

Conseil Municipal

Jeudi 19 mars à 20h30 (Vote des BP 2015).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire de séance,
Sophie ADAM

Le Maire,